

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM

ARRONDISSEMENT DE SAINT OMER

Conseil Municipal
du 14 avril 2017 à 19 h
--- COMPTE RENDU ---

L'an deux mille dix-sept, le quatorze avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM s'est réuni à TATINGHEM, sous la présidence de Monsieur Bertrand PETIT, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 7 avril 2017.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 7 avril 2017

Etaient présents : M. PETIT Bertrand, M. LOUF Gilles, M. TILLIER Patrick, Mme MERIAUX Marie, M. SANNIER Alexandre, M. HOLLANDER Jean-Paul, Mme LEVRAY Dorothee, Mme GODART Christelle, M. HILMOINE Michel, Mme LAGACHE Valérie, M. LEMARIÉ Jean, M. BIZET Georges, M. MALADRY Jean-Paul, M. SANTRAIN Didier, Mme LEFEBVRE Sylviane, M. FERARE Hervé, Mme GRESSIER Cathy, M. YVART Éric, M. FOULON Franck, M. LHOMEL Didier, M. CAILLIAU Vincent, Mme GODIN Virginie, Mme DECLOITRE Lydie, Mme METEYER Marie-Claire, Mme MILBLED Virginie, M. CHILOUP Arnaud, M. DESFACHELLES Mathieu, Monsieur Xavier COURTIN.

Excusés : M. HAU Bernard, Mme LAMOTTE Marie-Agnès, M. GAUTRIN Frédéric, M. BEE Jean-Claude, M. HAU Dominique, Mme CHAMPENOIS Frédérique, Mme MILON Sophie, Mme Belpalme Sylvie, Mme GRESSIER Séverine, M GRUSON Franck, Mme PETITPRE Claire et Mme BOULAINGHIER Lucile qui ont respectivement donné pouvoir à M. HILMOINE Michel, Mme GODART Christelle, M. PETIT Bertrand, M. SANTRAIN Didier, M. HOLLANDER Jean-Paul, M. YVART Éric, Mme LEFEBVRE Sylviane, M. CAILLIAU Vincent, Mme LAGACHE Valérie, M. LEMARIÉ Jean, M. CHILOUP Arnaud, M. TILLIER Patrick.

Absents : Mme DOS SANTOS ALVES Séverine.

Secrétaire de séance : Mme Dorothee LEVRAY.



La séance est ouverte à 19h00.

Le quorum étant atteint, le Conseil a pu valablement délibérer.

Il est soumis à l'approbation du conseil les procès-verbaux des séances du 07 février et 05 avril 2017 lesquels sont déclarés adoptés après modification substantielle : Monsieur SANNIER précisera son propos sur la question de l'élection du 1^{er} adjoint qui n'a pas été retranscrit dans l'esprit de ce qu'il souhaitait dire ; Madame MERIAUX souhaite que soit précisé dans le Procès-verbal du 5 avril sur la question du tarif cantine et de la participation du CCAS que la vente de tickets à l'unité « sera possible ».

Il est proposé aux membres du conseil municipal l'ajout d'une question à l'ordre du jour, lequel est approuvé à l'unanimité : fixation de la durée du lissage des taux d'imposition.

Il est procédé à l'examen de l'ordre du jour.

FINANCES

DCM n°2017-04-23 : TAUX DE CONTRIBUTION DIRECTE 2017

Rapporteur : Patrick TILLIER

Il est rappelé que la création de la commune nouvelle prend effet fiscalement à compter de 2017, ce qui se traduit par le vote d'un seul taux pour chacune des taxes d'impôt direct.

Par ailleurs il est proposé de voter les taux en appliquant le principe de neutralisation fiscale à l'instar de toutes les communes membres de la CAPSO.

Vu le produit de l'impôt nécessaire à l'équilibre du budget, sont fixés les taux de contribution directe suivants :

Taxe d'habitation : 19,59 %

Taxe foncière : 21,45 %

Taxe foncière non bâti : 47,80 %

Le vote de ces taux moyens communaux pondérés, compte tenu de la durée de l'intégration fiscale progressive de 12 ans actée lors de la création de la commune nouvelle, entraîne l'application en 2017 des taux lissés suivants pour chacune des communes :

	Saint-Martin-Au-Laërt	Tatinghem
Taxe d'habitation	20,47	17,32
Taxe foncière bâti	22,45	17,81
Taxe foncière non bâti	53,45	44,25

Adopté à l'unanimité

DCM n°2017-04-24 : BUDGET PRIMITIF 2017

Rapporteurs : Patrick TILLIER / Michel HILMOINE

Considérant les recettes et les dépenses relatives au fonctionnement des services communaux ainsi que les programmes d'investissement à financer, est arrêté le budget suivant :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	5 086 199 €	5 086 199 €
Section d'investissement	785 407 €	785 407 €
TOTAL	5 871 606 €	5 871 606 €

Adopté à la majorité avec 1 voix contre (Mr Georges BIZET)

DCM n°2017-04-25 : ACTIVATION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Rapporteur : Patrick TILLIER.

Le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2017 et la nécessaire souplesse au mandatement des dépenses par les services concourent à autoriser le Maire à signer le contrat relatif à l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 250 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Nord France Europe

Adopté à l'unanimité

DCM n°2017-04-26 : REAMENAGEMENT D'EMPRUNTS, DEMANDE DE GARANTIE- HABITAT 62/59

Rapporteur : Patrick TILLIER.

Afin de permettre au bailleur Habitat 62/59 de réaménager ses emprunts, dont la garantie avait été accordée par la commune déléguée de Saint-Martin-Au-Laërt, le conseil municipal approuve réitère sa garantie pour le remboursement de chaque ligne de prêt.

Adopté à l'unanimité

DCM n°2017-04-27 :DEMANDE DE SUBVENTION ASSO DANSE ET TWIRLING

Rapporteur : Patrick TILLIER.

Le Conseil Municipal approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 100€ à l'association dans le cadre de sa participation au championnat d'Europe.

Adopté à l'unanimité

DCM n°2017-04-28 :DEMANDE DE SUBVENTION CENTRE DE SECOURS

Rapporteur : Patrick TILLIER.

Le Conseil Municipal approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 100€ à l'association dans le cadre de sa participation au championnat de France.

Adopté à l'unanimité

DCM n°2017-04-29 : DEMANDE DE SUBVENTION COSEA (comité de soutien aux ex-arjo)

Rapporteur : Patrick TILLIER.

Le Conseil Municipal approuve le versement d'une subvention de 450€ à l'association afin de soutenir leur démarche de sauvegarde de l'entreprise.

Adopté à l'unanimité

DCM n°2017-04-30 : DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION WATTEN CASSEL ORGANISATIONS DIVERSES

Rapporteur : Patrick TILLIER.

Le Conseil Municipal approuve le versement d'une subvention de 480€ à l'association pour les frais d'organisation des « foulées du Nard ».

Adopté à l'unanimité

DCM n°2017-04-31 : FIXATION DE LA DUREE DU LISSAGE DES TAUX D'IMPOSITION

Rapporteur : Patrick TILLIER.

Le Conseil Municipal approuve la fixation de la durée du lissage des taux d'imposition des deux communes à 12 ans.

Adopté à l'unanimité

DCM N°2017-04-32 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL.

Rapporteur : Gilles LOUF

Le Conseil Municipal approuve la création d'un poste d'animateur principal de 1^{ère} classe à temps complet afin d'accorder un avancement de grade à un agent de la commune.

Adopté à l'unanimité

DCM n°2017-04-33 : ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS D'ETE : ASSOCIATION DES FAMILLES-COMMUNE DELEGUEE DE SAINT MARTIN AU LAERT

Rapporteur : Marie MERIAUX

Comme chaque année, la commune décide de confier à L'Association des Familles l'accueil de loisirs sans hébergement d'été. Il fonctionnera du lundi 10 juillet au vendredi 04 août 2017 inclus à la journée ou à la demi-journée. A ce titre la commune versera un acompte sur subvention de 11 272 €.

Adopté à l'unanimité

DISCUSSION PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ZAD

Rapporteur : Bertrand PETIT

Les Conseillers Municipaux prennent connaissance du dossier de permis d'aménager déposé sur la commune déléguée de Tatinghem et décident d'organiser un groupe de travail avec l'aménageur.

Néant

DCM n°2017-04-34 : VENTE A Mr ET Mme MALLET- COMMUNE DELEGUEE DE TATINGHEM

Rapporteur : Bertrand PETIT

Le Conseil Municipal approuve la vente d'une parcelle à Monsieur et Madame MALLET pour un montant de 1 880€. Les frais de bornage et d'actes seront également à la charge des acquéreurs.

Adopté à l'unanimité

PUBLICITE DES DECISIONS DU MAIRE

Rapporteur : Bertrand PETIT

Monsieur le Maire informe le conseil des décisions prises dans le cadre de ses délégations.

Néant

L'ordre du jour étant épuisé La séance est levée à 20h20
